



Vos démarches



Prochain rendez-vous le

Avec M

Lieu de rendez-vous



Pour le traitement de votre demande, vous munir des pièces justificatives mentionnées ci-dessous :

- Livret de famille
- Pièces d'identité avec photo (CNI-Titre de séjour)
- Justificatifs de ressources :
- Trois derniers bulletins de salaire
- Justificatif d'indemnité de licenciement
- Justificatif Allocation Pôle Emploi
- Justificatif Indemnité Journalière Maladie
- Justificatif Prestations C.A.F.
- Pension Alimentaire
- Justificatifs de charges :
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Quittance de loyer
- Frais de garde
- Facture EDF - GDF -Eau
- Jugement de divorce
- R.I.B
- Autres à préciser



**Vous ne pouvez pas venir au rendez-vous ?
Appelez la Maison des Solidarités départementales
pour planifier une nouvelle date.**

Pour contacter le Département ou solliciter une aide, accédez à nos services en un clic sur :

mesdemos06.fr



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

TOUT PUBLIC

**Les maisons
des solidarités
VOUS
accueillent.**

**Vous écouter, vous informer,
vous orienter**

www.departement06.fr

#AlpesMaritimes

DEPARTEMENT06

UNE ACTION RÉALISÉE POUR

VOUS

PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



Vous êtes accueillis à la Maison des Solidarités Départementales

Depuis de nombreuses années, le Département des Alpes-Maritimes au cœur de sa compétence, mène une politique sociale exemplaire et veille à pratiquer, dans le domaine médico-social, une démarche de proximité adaptée à vos attentes pour répondre à une exigence : la solidarité pour tous.

Ainsi, les 16 Maisons des solidarités départementales (MSD), réparties sur l'ensemble du département vous proposent sur un territoire d'intervention déterminé, un éventail de services à chaque étape de votre vie : petite enfance, éducation, santé, insertion, handicap, vieillissement, dépendance, etc...

Quelles que soient vos interrogations, des équipes pluridisciplinaires - professionnels de l'action sociale et médico-sociale aux compétences complémentaires - vous conseillent et vous aident dans toutes vos démarches.

L'équipe de la Maison des solidarités départementales a pour mission :

- **Écouter et prendre en compte** la demande dans le respect de votre dignité, en toute confidentialité et en respectant votre projet de vie ainsi que celui de votre famille.
- **Informer et orienter** de façon adaptée.
- **Faire un bilan** avec vous de votre situation.
- **Proposer un accompagnement individualisé** :
 1. en fixant ensemble des objectifs d'interventions clairement énoncés et adaptés dans le respect de vos liens familiaux.
 2. en vous tenant informé des contacts que nous pouvons établir dans la limite de nos missions et avec votre consentement, sauf cas particulier.
- **Permettre d'accéder à vos droits**, dans le cadre de la législation en vigueur. L'instruction des demandes pourra induire la consultation de fichiers d'autres organismes institutionnels (CAF, CPAM...) conformément à la loi.

Afin de vous recevoir dans de meilleures conditions, il est demandé de :

- **Participer** en vous impliquant dans les propositions.
- **Faciliter l'instruction des dossiers** en fournissant les divers justificatifs relatifs à votre situation familiale.

Protection des données personnelles

Le Département des Alpes-Maritimes est le responsable de traitement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (Base légale du traitement, article 6-1 e du RGPD).

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent - Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données - Département des Alpes-Maritimes - B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à donnees_personnelles@departement06.fr ou en vous adressant au service départemental de PMI - Centre Administratif des Alpes-Maritimes - BP 3007 - 06201 Nice cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit de s'opposer au profilage, demander la limitation du traitement, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr)

Coordonnées MSD

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et sur rendez-vous de 13h30 à 17h